



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 3 MAI 2021, À 19H30,
PAR VIDÉOCONFÉRENCE
LA SÉANCE EST ENREGISTRÉE**

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau
M. Denis Tanguay
M. Luc Lachance

Mme Francine Garneau
Mme Nadia Vallières
Mme Véronique Lachance

Formant quorum sus la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Sont aussi présentes : Mme Francine Brochu, d.g./sec.trés.
Mme Joanie Bolduc Pelchat, sec.trés. adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

60-05-2021

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que modifié.

1. Ouverture de l'assemblée

2. Ordre du jour

3. Procès-verbal du 6 et du 12 avril 2021

4. Comptes et recettes du mois d'avril

5. Administration

5.1 Règlement 262-2021 : Adoption du second projet de règlement

5.2 Règlement 263-2021 modifiant le règlement 248-2018 sur la
gestion contractuelle

5.2.1 Avis de motion

5.2.2 Adoption du projet de règlement 263-2021

5.2.3 Projet de règlement 263-2021

- 5.3 Ménage complexe municipal/bureau municipal/bibliothèque
- 5.4 FAM : Soumission bordure stationnement du Complexe municipal
- 5.5 Suivi Plainte vitesse courbe 40 Route 216
- 5.6 Site Web de la municipalité
- 5.7 Marquage de chaussée

6. Rapports :

- 6.1 Procès-verbal du mois d'avril MRC de Bellechasse

7. Correspondances

- 7.1 Campagne distribution d'arbres
- 7.2 Analyse d'eau potable
- 7.3 Guide du citoyen

8. Varia

- 8.1 Émergence
- 8.2 Loi 39
- 8.3 Demande Mme Bigonnesse
- 8.4 Réfection Route Brochu
- 8.5 ADMQ formations
- 8.6 MTQ rapport évaluation de rendement
- 8.7 Comité des loisirs demande d'appui
- 8.8 Réserve eau incendie
- 8.9 Suivi agrandissement restaurant

9. Levée de l'assemblée

3. PROCÈS-VERBAL DU 6 ET DU 12 AVRIL 2021

61-05-2021

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 6 avril 2021 et celui de la séance régulière du 12 avril 2021 soient adoptés tel que rédigés.

4. COMPTES ET RECETTES DU MOIS DE

62-05-2021

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses, au montant de 65 775.25 \$ et celui des recettes au montant de 19 663.65 \$ soient approuvés tels que présentés pour la période d'avril 2021.

Le neuvième décompte pour la rénovation du Complexe municipal au montant de 27 151.61 \$ est aussi déposé.

5. ADMINISTRATION

5.1 Règlement 262-2021 : Adoption du second projet de règlement

Le demandeur a retiré sa demande concernant la modification du règlement de zonage 174-2004. La procédure pour l'adoption du règlement de modification est donc annulé et le projet de règlement est retiré.

5.2 Règlement 263-2021 modifiant le règlement 248-2018 sur la gestion contractuelle

63-05-2021

5.2.1 Avis de motion

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Jacques Bruneau, conseiller, que le projet de règlement 263-2021 modifiant le Règlement 248-2018 sur la gestion contractuelle sera adopté à une séance ultérieure.

64-05-2021

5.2.2 Adoption du projet de règlement 263-2021

ATTENDU QUE le Règlement numéro 248-2018 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 5 novembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »)

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une

dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter le projet de règlement 263-2021 Modifiant le règlement 248-2018 sur la gestion contractuelle.

5.2.3 Projet de règlement 263-2021

PROJET DE RÈGLEMENT 263-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 248-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 248-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

5.3 MÉNAGE COMPLEXE MUNICIPAL/BUREAU/BIBLIOTHÈQUE

Une soumission a été déposée aux élus. Le soumissionnaire sera rencontré par la Direction et les responsables du Centre Pleine Forme. Un avis sera émis à la séance de juin pour faire suite à la rencontre.

5.4 FAM : SOUMISSION BORDURES STATIONNEMENT COMPLEXE MUNICIPAL

65-05-2021

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage du stationnement du Complexe municipal sera refait au courant du mois de mai;

CONSIDÉRANT QU'une bordure de béton de 120 pieds linéaire est à prévoir en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission de gré à gré a été déposée par l'entreprise Les Fondations André Moore Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la soumission est de 2 795 \$ taxes non incluses.

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'octroyer le contrat à l'entreprise Les Fondations André Moore Inc. pour l'installation de la bordure du stationnement du Complexe municipal pour un montant de 2 795 \$ avant taxes.

5.5 SUIVI PLAINTÉ VITESSE COURBE 40 ROUTE 216

Une lettre du ministère des Transports est déposée aux élus. Celle-ci mentionne que des relevés sur le terrain seront effectués afin d'analyser

la situation. Les résultats de cette analyse seront présentés d'ici le début du mois de juillet 2021.

5.6 SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Lundi le 10 mai à 19h30, les membres du conseil municipal rencontreront M. Karl-Anthony Turgeon de l'entreprise PRÉCISIO afin d'émettre leurs commentaires sur le nouveau site Web de la municipalité. Des modifications seront apportées si nécessaire.

5.7 MARQUAGE DE CHAUSSÉE

66-05-2021

CONSIDÉRANT QU'une soumission est déposée aux élus concernant les coûts pour le marquage de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE La soumission de l'entreprise Durand Marquage & Associés inc. est au coût de 0.35 \$ le mètre;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la soumission est valide pour une période de 3 ans.

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'octroyer le contrat à l'entreprise Durand Marquage & Associés Inc. pour le marquage de 5000 mètres de chaussée, pour un total de 2 012.06\$ taxes incluses.

6. RAPPORTS

6.1 Procès-verbal du mois d'avril MRC de Bellechasse

Le dépôt du procès-verbal du mois d'avril 2021 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

7. CORRESPONDANCES

7.1 Campagne de distribution d'arbres

Un projet a été déposé si celui est accepté, la distribution des arbres se tiendrait autour du 25-26 mai.

7.2 Analyse d'eau potable

Le programme des analyses d'eau volontaires pour la municipalité de Saint-Nazaire est prévu dans la semaine du 6 juin. Un avis sera publié dans le journal St-Nazaire Information du mois de mai. Le coût des analyses est de 25 \$.

7.3 Guide du citoyen

Le guide du citoyen est un recueil de textes et de photos qui informent sur la vie, le rôle et le fonctionnement de la MRC de Bellechasse. Ce guide sera distribué gratuitement à tous les citoyens de Bellechasse. Afin de permettre le financement de ce document, des emplacements publicitaires sont réservés aux entreprises désireuses de faire connaître leurs activités professionnelles à la population. La municipalité de St-Nazaire autorise donc la compagnie Editions Média Plus Communication à communiquer avec les entreprises de son territoire pour connaître leur intérêt à prendre part au financement du Guide.

8. VARIA

8.1 Émergence

67-05-2021

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et liberté de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est proposé par M. Luc Lachance

appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

De proclamer le 17 mai Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

8.2 Loi 39

Le sujet est reporté à une prochaine séance.

8.3 Demande Mme Bigonnesse

Une demande est formulée au conseil afin de couper la bordure de béton en façade du terrain situé au 51, rue Principale. Les employés du Service de voirie iront évaluer la situation. Un rapport sera transmis aux élus.

8.4 Réfection de la route Brochu

Une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale pour la réfection de la route Brochu. L'appel d'offres sera réalisé seulement à la suite de la réception de la réponse à la demande d'aide financière.

8.5 ADMQ formations

68-05-2021

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de l'ADMQ sera présenté de façon virtuelle cette année encore;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le congrès est de 399\$ et que ce coût permet à la Direction de participer à 18 webinaires.

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser Mme Joanie Bolduc Pelchat à s'inscrire au Congrès virtuel 2021.

8.6 MTQ Rapport d'évaluation de rendement

Un rapport d'évaluation de rendement concernant le contrat de déneigement est émis par le ministère du Transport. Le rendement global est satisfaisant.

8.7 Comité des loisirs demande d'appui

69-05-2021

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au conseil par Mme Nadia Vallières, conseillère et membre du comité des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur l'acquisition de modules servant à la pratique de la planche à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé pour l'acquisition de ces modules est d'environ 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un budget réservé pour les loisirs;

CONSIDÉRANT QU' un élément reste à vérifier au niveau des assurances;

Il est proposé par les conseillers
et unanimement résolu

D'autoriser l'achat des modules de parc à planches à roulettes conditionnellement aux exigences et au coût des assurances. Suite à la réception des documents des assureurs, qui seront transmises par courriel aux membres du conseil, un avis des conseillers sera demandé par courriel aux conseillers pour obtenir leurs approbations ou non à ce projet.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

70-05-2021

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20 h 21.

.....
Maire

.....
Secrétaire-trésorière